



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	11 ^{eme}
Nom de site		Numéro	T16728
Adresse du site	129, boulevard de Charonne	Hauteur	R+6 (24.80m)
Bailleur de l'immeuble	Social : Elogie	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	24/07/2014
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	14/06/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	14/08/2019
Historique et contexte	Favorable CCTM du 15/07/2014

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 130° et 250°.		
Distance des ouvrants	10m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	3 à 11°
Estimation	0° <4V/m-130° <3V/m-250° <4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 Az 130°
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à modifier les 3 antennes panneau existantes afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire.		
Zone technique	3 modules techniques supplémentaires de taille réduite et de couleur gris clair seront installés au pied des antennes, invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	28.75m		

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



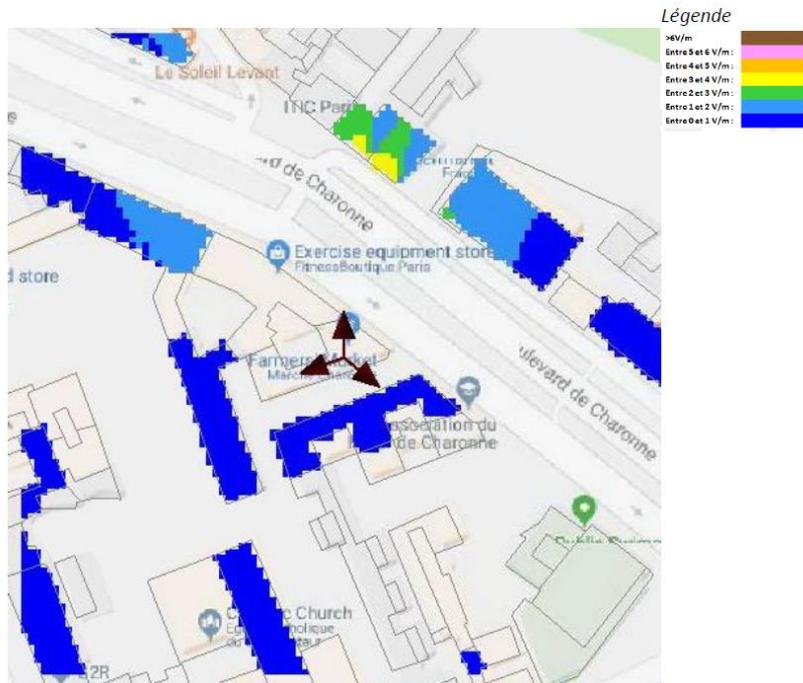
AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER À PROXIMITÉ



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 0°

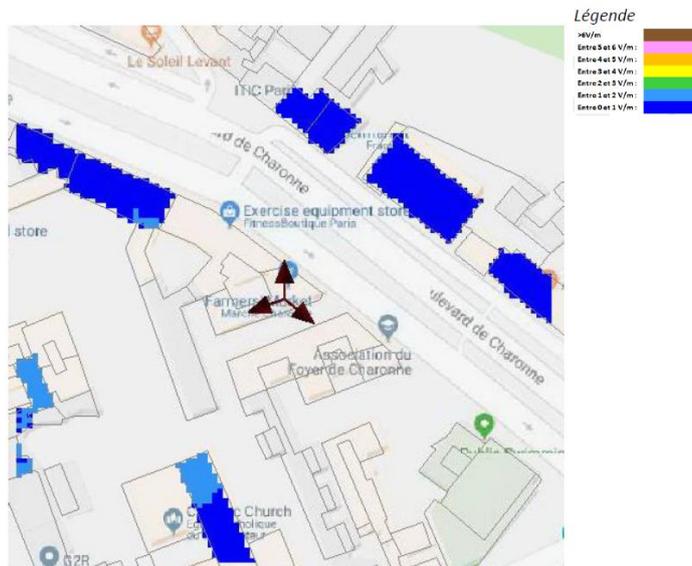
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 25,5 m.



LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 250°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 250°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

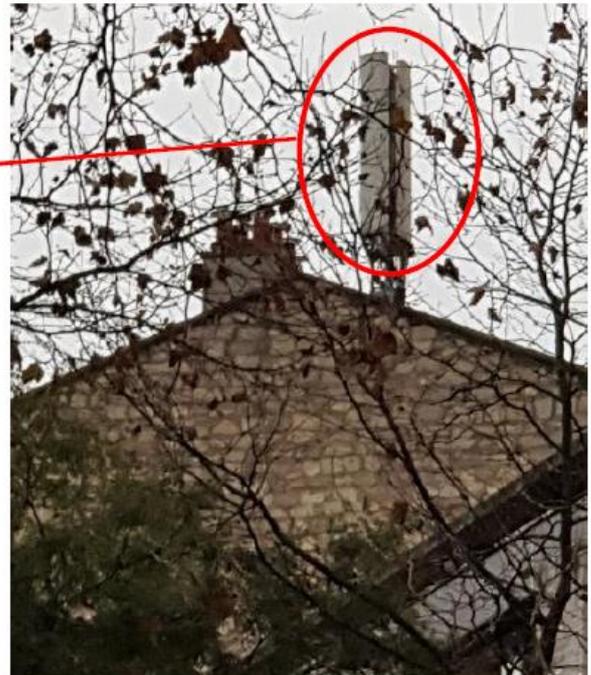
c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

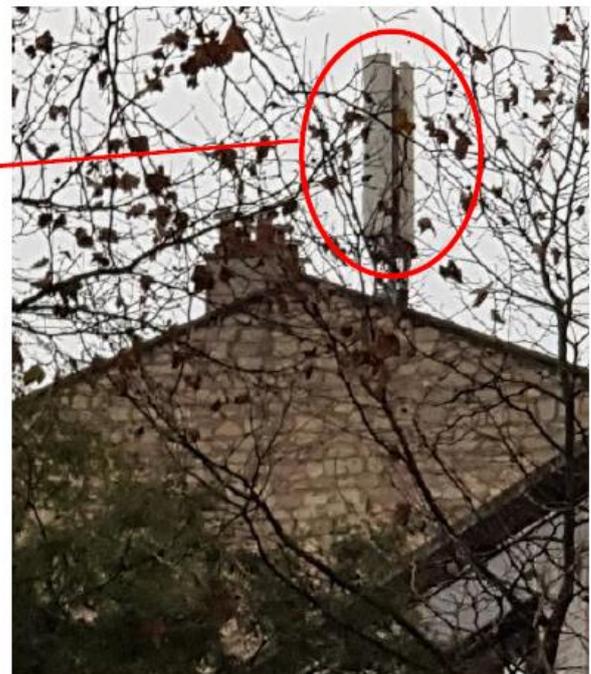
	Azimut 0°	Azimut 130°	Azimut 250°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	25,5 m	13,5 m	22,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Aucune modification visuelle

Vue des Azimuts

S1 Azimut 0° :



S2 Azimut 130° :



250°

